

Quelle est la durée, le coût et comment bénéficier d'une prestation de Relayage ?

- SERENI'P'OSE propose un relayage minimum de 3 jours/ 2 nuits pour un reste à charge de 50€ par jour soit 150 € pour les 3 jours (en semaine, weekend ou jours fériés). La prestation peut être proposée jusqu'à 6 jours maximum avec le même relayeur.

- En fonction de l'état de santé de la personne aidée le relayeur peut avoir plusieurs fonctions : assurer une présence, proposer des activités, stimuler la personne.... Les services d'aide à domicile mis en place éventuellement sont maintenus (soins infirmiers, Auxiliaires de vie, entretien du logement...).

- Toute personne intéressée, doit prendre contact avec la coordinatrice au plus tard 2 mois avant la date prévue de la prestation. Un entretien téléphonique et une visite à domicile sont prévus afin d'échanger, d'informer sur la prestation, recevoir toutes les données relatives à l'état de santé du proche et l'aide qui lui est apportée par l'aidant. La visite du domicile permet de vérifier les conditions d'accueil et de sécurité pour le relayeur. Ces différentes étapes permettent de savoir si la prestation peut être réalisée.

- Il est indispensable -si cela est possible- d'informer et d'expliquer à la personne aidée en quoi consiste le relayage et qu'elle accepte cette prestation.

- Le relayeur devra disposer d'un espace de couchage et ses repas devront être fournis.

- A l'arrivée du relayeur, il y a un temps de coordination de 3h entre le relayeur, l'aidant et l'aidé pour permettre de faire connaissance, visiter le domicile, donner les consignes, compléter les documents...

- Au retour de l'aidant, le relayeur reste pendant 45 minutes pour échanger. Un journal d'accompagnement rédigé par le relayeur est remis à l'aidant quelques jours après : il résume chaque journée, donne des préconisations éventuelles...

- Un bilan avec la coordinatrice est également effectué avec une orientation si besoins auprès de nos partenaires.